



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Hier

Stéphanie ne se sentait pas assez valorisée pour son travail.

Aujourd'hui

elle bénéficie d'une prime et d'une meilleure considération.

Demain

elle pourra obtenir une revalorisation de son salaire.

Salariés d'une entreprise de moins de 11 personnes ou employés à domicile

comme Stéphanie

VOTEZ

pour le syndicat
qui fera valoir vos droits

DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024
par courrier ou en ligne sur election-tpe.travail.gouv.fr

